

PRÉSENTS :

Martine CHEVALIER – Patrick PERRAULT – Corinne BERLAND – Patrick CIEZKI – Martine VERNET – Eric TRUCHET – Ginette GRENET – Sébastien TOURNE – Nathalie COQUIL – Marc DUPORT – Rose-Marie MARIETTE – Richard THEFANY – Margarete FOLLET-JOLIVET – Victor MATEUS – Bernadette GAUTHER – Luis POMBAL – Denis GALLÉ

EXCUSÉS : Nadia OUANIS pouvoir à Martine VERNET – Evelyne LE CORRE pouvoir à Ginette GRENET – Nelly MALPAUX pouvoir à Martine CHEVALIER – Virginie ALLARD pouvoir à Denis GALLÉ – Roger KERVAREC pouvoir à Patrick PERRAULT – Gilles CONIL – Isabelle LAWSON

ABSENTS : Anthony GARCIA – Stéphanie MIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis GALLÉ

I. INFORMATIONS :

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 18/09/2018 : Architecte – suivi des travaux d'urgence du château d'Issou (DSC_058_09_18)
- 18/09/2018 : Concession de 15 ans accordée à Monsieur PORET Paul (DCS_059_09_18)
- 20/09/2018 : Travaux d'urgence château d'Issou (DCS_060_09_18)
- 02/10/2018 : Concession de 15 ans accordée à Madame MARYE Edith (DCS_061_10_18)
- 20/11/2018 : Concession de 15 ans accordée à Madame DESREMAUX Blanche épouse BESNARD (DSC_063_11_18)

II. DÉLIBÉRATIONS :

1. (D_062_12_18) : Compte-rendu de la séance du 3 septembre 2018 (Rapporteur : Martine CHEVALIER)

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des membres présents, le compte-rendu de la séance en date du 02 octobre 2018.

- 20 pour
- 2 Abstentions (Victor MATEUS et Margarete FOLLET-JOLIVET)

2. (D_063_12_18) : Rémunération des agents recenseurs – Recensement de la population 2019 (Rapporteur : Eric TRUCHET)

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le recrutement d'agents vacataires pour réaliser le recensement 2019 de la commune, en leur appliquant le mécanisme de rémunération suivant :

- Une rémunération de 14 heures de travail au SMIC horaire (IM 325), couvrant les heures de formation préalables et de préparation terrain,
- Un montant de 4 € net par logement entièrement recensé (validation INSEE)

3. (D_064_12_18) : Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité médical interdépartemental et des expertises médicales (Rapporteur : Martine CHEVALIER)

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention 2019-2021 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

4. (D_065_12_18) : Convention avec GPSEO pour l'implantation des illuminations de Noël sur le domaine public communautaire (Rapporteur : Eric TRUCHET)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention prévoyant les modalités de pose temporaires d'équipements d'illuminations festives sur les dépendances de la voirie communautaire et ses annexes,
- Autorise Madame le Maire à la signer.

5. (D_066_12_18) : Tableaux complémentaires à la délibération d'instauration du RIFSEEP concernant les plafonds de CIA (Rapporteur : Martine CHEVALIER)

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

- L'ajout à l'article 1 de la délibération d'instauration du RIFSEEP du 2 octobre 2018, en tant que bénéficiaires du RIFSEEP, les agents contractuels de catégorie C lorsque la technicité ou la responsabilité du poste le justifie,
- L'ajout à l'article 5 de la délibération d'instauration du RIFSEEP du 2 octobre 2018, les tableaux de montants plafonds suivants :

Catégorie A :

<i>Cadre d'emploi des Attachés et Directeurs territoriaux</i>	<i>Emploi</i>	<i>Montant annuel maximum du CIA (plafond)</i>
<i>Groupe A1</i>	<i>Directeur Général des services</i>	<i>6 390 €</i>

Catégorie B :

<i>Cadre d'emploi des Rédacteurs et Animateurs territoriaux</i>	<i>Emploi (à titre indicatif)</i>	<i>Montant annuel maximum du CIA (plafond)</i>
<i>Groupe B1</i>	<i>Directeur d'une structure / Responsable d'un service</i>	<i>2 380 €</i>
<i>Groupe B2</i>	<i>Adjoint à un responsable de structure / fonction de coordination ou de pilotage</i>	<i>2 185 €</i>
<i>Groupe B3</i>	<i>Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction</i>	<i>1 995 €</i>

Catégorie C :

<i>Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux</i>	<i>Emploi (à titre indicatif)</i>	<i>Montant annuel maximum du CIA (plafond)</i>
<i>Groupe C1</i>	<i>Gestionnaire paye et comptabilité, assistant de direction</i>	<i>1 260 €</i>
<i>Groupe C2</i>	<i>Agent d'exécution, secrétariat, agent d'accueil</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Cadre d'emploi des Adjoints d'animation, des Agents territoriaux Spécialisés des écoles maternelles, des Agents sociaux, des Agents de maîtrise, des Adjoints techniques et des Adjoints du patrimoine territoriaux</i>	<i>Emploi (à titre indicatif)</i>	<i>Montant annuel maximum du CIA (plafond)</i>
<i>Groupe C1</i>	<i>Responsable de service, adjoint à un Directeur, encadrement de proximité, fonction spécialisée</i>	<i>1 260 €</i>
<i>Groupe C2</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>1 200 €</i>

6. (D_067_12_18) : Réitération de la garantie d'emprunt accordée au bailleur Efidis dans le cadre de l'avenant de réaménagement de l'emprunt contracté avec la Caisse des dépôts et consignations pour les logements de la rue des Giraudes (Rapporteur : Corinne BERLAND)

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Autorise la commune à réitérer sa garantie d'emprunt dans un délai d'un an,
- Adopte les modalités suivantes :

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financière des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagé à taux révisable indexés) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

7. (D_068_12_18) : Convention de mise à disposition d'archivistes pour missions de conseil et de gestion avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne 2019-2021 (Rapporteur : Denis GALLÉ)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la proposition d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour mise à disposition d'archivistes pour missions de conseil et de gestion sur la période 2019 à 2021 à hauteur de 18 semaines d'intervention de 39 heures au coût horaire de 37 euros pour l'année 2019, soit un montant de 8 658 € annuels sur 3 ans.

8. (D_069_12_18) : Projets de fin de mandat du 5^{ème} CCJI (Rapporteur : Ginette GRENET)

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur les trois projets présentés par le CCJI détaillés ci-dessous :
 - Premier projet : Commission écologie : organisation d'une journée de collecte des déchets dans le parc du château. Budget prévisionnel = 50 €
 - Deuxième projet : Commission animaux : installation d'un panneau d'information sur la faune et la flore du parc du château. Budget prévisionnel = 150 €
 - Troisième projet : Commission aide aux personnes : organisation d'un goûter intergénérationnel. Budget prévisionnel = 100 €
- Décide de leur prise en charge financière sur le budget 2019 de la commune.

9. (D_070_12_18) : Quotas d'avancement de grades 2018 (Rapporteur : Martine CHEVALIER)

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les ratios d'avancement de grade 2018 suivants :

En filière technique :

- 15 % du grade d'Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

- 100 % du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

En filière administrative :

- 50 % du grade d'Adjoint Administratif au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- 50 % du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

En filière animation :

- 30 % du grade d'Adjoint d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

En filière culturelle :

- 100 % du grade d'Adjoint du Patrimoine au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe
- 100 % du grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe

10. (D_071_12_18) : Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : Martine CHEVALIER)

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède aux suppressions et créations de postes suivants :

SUPPRESSIONS			
Filière	grade	N° de poste	caractéristiques
technique	Adjoint technique	T/2017/10	Temps complet
administrative	Adjoint administratif	ADM/2017/4	Temps complet
administrative	Adjoint administratif	ADM/2017/5	Temps complet
administrative	Adjoint administratif	ADM/2017/10	Temps non complet (28h)
animation	Adjoint d'animation	AN/2017/5	Temps complet annualisé
culturelle	Adjoint du patrimoine	C/2017/2	Temps complet
CREATIONS			
Filière	grade	N° de poste	caractéristiques
technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	T/2018/2	Temps complet
administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	ADM/2018/2	Temps complet
administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	ADM/2018/3	Temps complet
animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	AN/2018/2	Temps complet annualisé
culturelle	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C/2018/1	Temps complet

11. (D_072_12_18) : Convention pour l'utilisation de la piscine de Porcheville 2018-2019 (Rapporteur : Ginette GRENET)

Le Conseil : après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'utilisation pour l'année scolaire 2018-2019 de la piscine communautaire de Porcheville au prix de 68 € par créneaux pour 33 créneaux sur la période.

12. (D_073_12_18) : Adhésion au groupement de commande du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour les assurances Incendie, Accident et Risques Divers (Rapporteur : Martine CHEVALIER)

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adhère au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

13. (D_074_12_18) : Approbation de la régularisation des Allocations de Compensation 2016 (Rapporteur : Corinne BERLAND)

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le montant de la correction des charges réelles de fonctionnement de voirie dans les AC 2016 selon les éléments ci-dessous :

<i>Estimation</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Régularisation arrondie</i>
0	21 646,76	21 647

14. (D_075_12_18) : Complément de subvention pour l'Association Sportive d'Issou (Rapporteur : Denis GALLÉ)

Le Conseil : après en avoir délibéré, attribue, à l'unanimité, le montant de 1200€ de subvention complémentaire à l'Association Sportive d'Issou pour 2018, portant ainsi la subvention totale au titre de cet exercice à 42 850 €.

15. (D_076_12_18) : Décision Modificative n°4/2018 (Rapporteur : Corinne BERLAND)

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°4/2018 au budget communal, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement				
Opération/imputation	Intitulé	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3	DM4	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3 + DM4
106/2135	Primaire Famy	11 800,00	2 300,00	14 100,00
108/2135	Les 4 éléments	17 800,00	-5 600,00	12 200,00
113/2313	Cantine Famy	8 715,00	-4 184,00	4 531,00
120/2188	Mairie	15 498,80	3 000,00	18 498,80
125/2135	Logement château	0,00	3 500,00	3 500,00
152/2182	Parc automobiles	9 200,00	200,00	9 400,00
040/2135	Travaux en régie	0,00	14 844,00	14 844,00
165	Cautions	0,00	784,00	784,00
	Total	63 013,80	14 844,00	77 857,80
Recettes d'investissement				
Imputation	Intitulé	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3	DM4	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3 + DM4
021	Virt de la section d'inv	699 961,35	14 844,00	714 805,35
	Total	699 961,35	14 844,00	714 805,35
Dépenses de fonctionnement				
Imputation	Intitulé	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3	DM4	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3 + DM4
023	Virt à la section d'inv	699 961,35	14 844,00	714 805,35
	Total	699 961,35	14 844,00	714 805,35
Recettes de fonctionnement				
Imputation	Intitulé	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3	DM4	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3 + DM4
722	Travaux en régie	0,00	14 844,00	14 844,00
	Total	0,00	14 844,00	14 844,00
BUDGET GLOBAL				
	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM3	DM3	BP + RAR + DM1 + DM2 + DM4	
Dépenses d'investissement	2 046 583,96	14 844,00	2 061 427,96	
Recettes d'investissement	2 046 583,96	14 844,00	2 061 427,96	
Dépenses de fonctionnement	4 559 568,28	14 844,00	4 574 412,28	
Recettes de fonctionnement	4 559 568,28	14 844,00	4 574 412,28	

La séance est levée à 20h55